

L'expérimentation de l'autopartage sur la bonne voie

Débutée en octobre 2017, l'expérimentation de l'autopartage* sur le territoire de la communauté de l'Ouest Rhodanien suit son cours et a séduit de nouveaux adeptes. En effet, la COR dénombre d'ores et déjà **dix autopartages actuellement en cours** à Lamure-sur-Azergues, Amplepuis, Les Olmes et Joux, offrant ainsi sur la majeure partie du territoire une alternative à la voiture individuelle.

Neuf propriétaires de véhicule ont également fait part de leur volonté de se joindre à cette **initiative innovante et pionnière en France**. A travers un accompagnement individualisé, une mise en relation des autopartageurs potentiels et un service de conseils, la COR revendique sa volonté forte de développer ce nouveau mode de circulation moderne et solidaire.

Pourquoi participer à l'aventure de l'autopartage ?

- La voiture représente le deuxième poste budgétaire des ménages de la COR (5.600 € par an et par ménage).
- Une pratique économique mais aussi écologique, qui réduit les besoins en véhicules par ménage.
- Une initiative qui valorise l'échange et la solidarité entre des individus de tous milieux, professions, âges, etc.
- Pas de malus en cas d'accident causé par un autre conducteur : la COR prend en charge une assurance complémentaire qui préserve le propriétaire du véhicule.

Ils ont testé... et approuvé !

Thibaud GUARINOS – AMPLEPUIS - Tél. : 06.82.32.06.28

« 1 an que n'ai plus de voiture. Le service d'autopartage mis en place par la COR m'a séduit dès le départ. »

Marie Christine LOUVAT – AMPLEPUIS – Tél. : 06.04.08.92.58

« Je rends service et c'est très bien ! Thibaud fait rouler ma voiture, cela m'arrange. »

Anne Marie VIVIER MERLE - Les OLMES – Tél. : 06.85.34.30.01

Julie LEQUA - Les Olmes – Tél. : 06.28.05.23.86

« Le carnet de bord formalise les emprunts je ne me sens pas redevable. Ce service nous économise l'achat d'un véhicule. »

Clément BURNOUF – Lamure sur Azergues - Tél. : 06.82.60.60.57

« Pouvoir emprunter un véhicule utilitaire, ça dépanne bien ! »

Plus d'informations sur <http://www.ouestrhodanien.fr/l-autopartage-entre-particuliers.html>.

(* L'autopartage consiste à partager un véhicule appartenant à un particulier, qui met à disposition sa voiture lorsqu'il n'en a pas l'utilité, via un contrat passé entre lui et la personne désirant en profiter pour un ou plusieurs trajets.

Cordialement,

Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
Service Communication
Julie Payen julie.payen@c-or.fr / Tél : 06.23.44.70.64



www.ouestrhodanien.fr